

GIDAF

Guide d'utilisation Légionelles



GIDAF
Gestion informatisée des données
d'autosurveillance fréquente



Vous avez choisi de déclarer en ligne les résultats d'analyses légionelles de vos tours aéroréfrigérantes

Grâce à GIDAF, le portail mis à disposition par le Ministère du Développement Durable :

- ✓ Vous déclarez les données relatives aux contrôles des rejets exigibles de la réglementation pour la DREAL,
- ✓ Vous détectez immédiatement les écarts par rapport aux valeurs limites d'émission réglementaires et aux fréquences de transmission
- ✓ Vous réalisez une exploitation des données déclarées (moyennes, graphiques, évolutions, ...).

Accueil

GIDAF

_Etablissement TEST (PRD-INDUSTRIEL) | LOIRE-BRETAGNE (04) | AUVERGNE (83) | _UT Test (S56.40) | Déconnexion

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

LES AGENCES DE L'EAU

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **_Etablissement TEST.**
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL.**
Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE.**
Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE.**
Vous êtes rattaché(e) au service : **_UT Test.**

Déclarations non transmises

Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration	Action
------------------------	------------------	------------------	--------

Afficher Tableau

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
--	------------------	------------------

Afficher Tableau

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Besoin d'aide : consulter l'aide en ligne ou contacter l'inspection ou l'agence à l'aide de la fiche établissement, onglet "correspondance".

Support BRGM
revision 4064

in attente de gidaf.developpement-durable.gouv.fr...

Quels sont les résultats d'analyses à saisir dans GIDAF ?

➡ **Autosurveillance** : déclaration saisie par l'industriel ou son prestataire. (Seul l'industriel peut valider la déclaration.)

➡ **Contrôle inopiné** : déclaration saisie par un laboratoire mandaté pour effectuer les contrôles, saisir les résultats et les valider dans GIDAF.

1 – Connexion à GIDAF

Adresse Internet : <https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/gidaf>

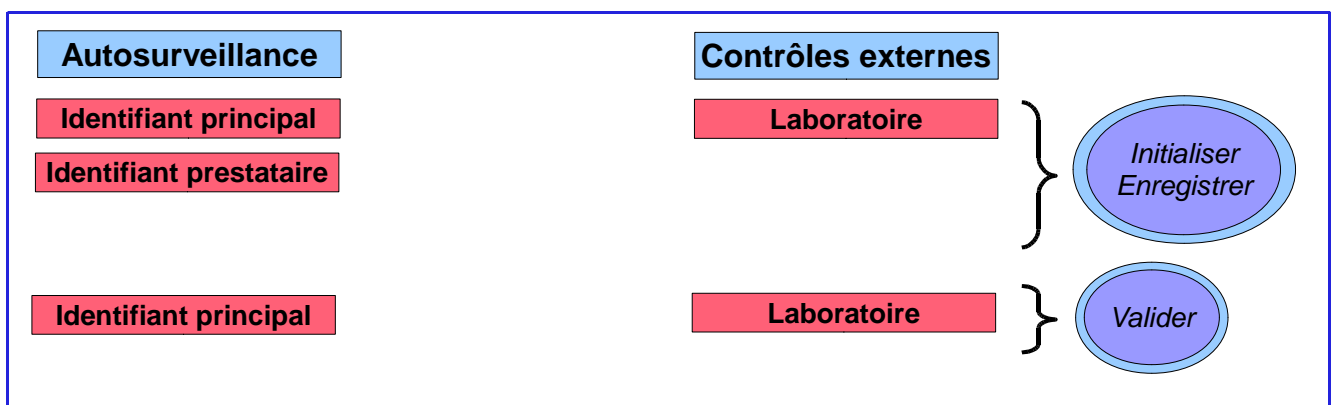
Page d'identification



Chaque exploitant se voit attribuer 2 identifiants/mots de passe :

- L'«**identifiant-EXPLOITANT**» qui permet de saisir, enregistrer et valider les données.
- L'«**identifiant-PRESTATAIRE**» qui ne permet que de saisir et d'enregistrer les données. C'est l'industriel qui met à disposition de son prestataire l'identifiant/mot de passe-PRESTATAIRE afin qu'il saisisse et enregistre la déclaration (autosurveillance). La validation doit être faite par l'exploitant avec l'«**identifiant-EXPLOITANT**».

Les déclarations : profils et droits associés



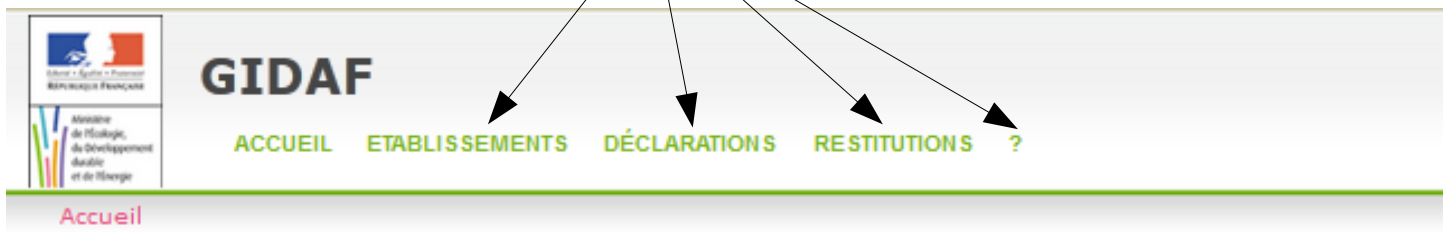
1.1 - Première connexion : saisie des informations administratives obligatoires

Lors de la première connexion, il vous sera demandé les renseignements complémentaires, indispensables, suivants :

- Numéro SIRET de l'établissement : obligatoire
- Code NAF (activité principale de l'établissement) : facultatif
- Adresse e-mail du référent dans l'établissement : obligatoire

1.2 - Connexion en routine à GIDAF

La barre de menu propose 4 onglets



GESTION INFORMATISÉE

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des

Bienvenu(e) **_Etablissement TEST.**

Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL.**

Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE.**

Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE.**

Vous êtes rattaché(e) au service : **_UT Test.**

→ Établissements

fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.

→ Déclarations

permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.

→ Restitutions

fonctionnalités permettant une exploitation des données saisies (restitution périodique, bilan réglementaire...).

→ Aide

pour avoir accès à l'aide en ligne.

2 – Le cadre réglementaire

Le «cadre de surveillance», saisi par l'administration, contient les données réglementaires issues de l'arrêté préfectoral de l'établissement relatives à l'autosurveillance des tours aéroréfrigérantes. Vous y accédez en cliquant sur :

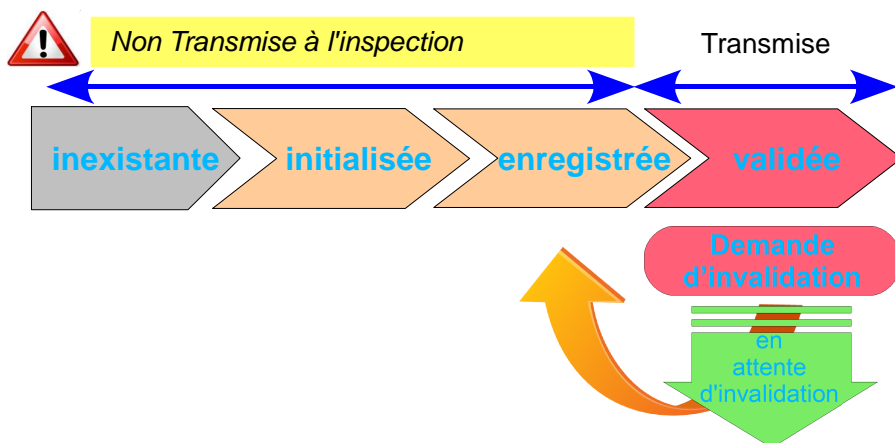
- Etablissement ->Fiche établissement -> Structure de surveillance - Légionelles.

3 – Faire sa déclaration



Avant de saisir toute nouvelle déclaration, merci d'alerter l'inspection des installations classées en cas d'anomalie constatée afin que les corrections du cadre de surveillance soient effectuées, le cas échéant.

Les étapes d'une déclaration



N.B. Une fois validée, la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où des éléments doivent être modifiés, l'industriel fait une demande d'invalidation auprès de l'inspection.

Initialisation

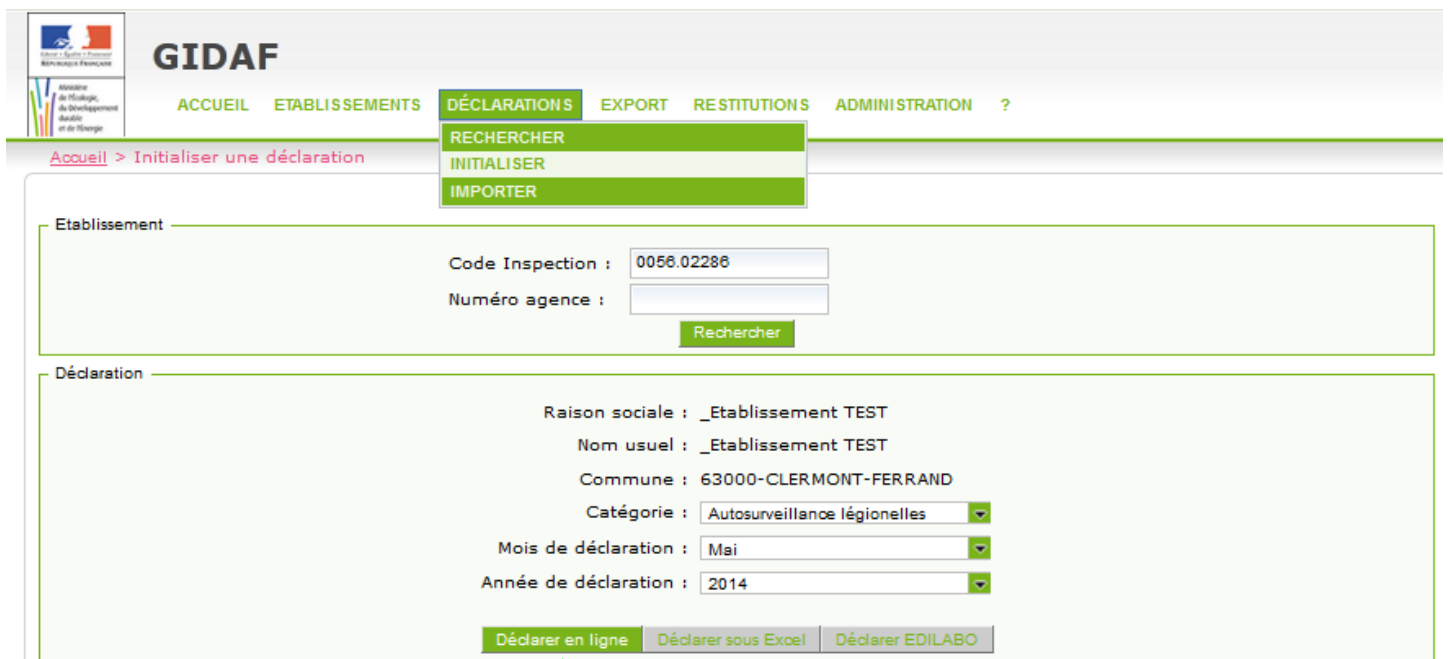
On accède au module de déclaration par le menu général «Déclaration/Initialiser», puis par le bouton cliquable «Rechercher» :



L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration (autosurveillance légionelles, ...).

Pour la catégorie de la déclaration « légionelles », seule la saisie en ligne **1** est possible.

Les différents modes de déclaration sur GIDAF



1

Enregistrement

3.1 – Déclaration d'autosurveillance légionelles en ligne

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'autosurveillance, chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne.

Il y a autant d'onglets avec un tableur que de points de surveillance (circuit d'eau possédant un point de prélèvement). **N.B : A partir de 4 points de surveillance, la saisie est effectuée par un menu déroulant et non plus par des onglets.**

Dans l'exemple ci-dessous, il y a un point de surveillance : l'onglet permettant d'accéder au tableur du point de prélèvement des eaux du circuit surveillé (ou de la tour aéroréfrigérante) se nomme «Bassin CT 1820».

Accueil > Initialiser une déclaration > Editer un établissement > Résultats > Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance Légionelle

Cet écran permet de saisir en ligne les valeurs mesurées.

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : MERCK SHARP & DOHME CHIBRET LABORATOIRES / MSD St Germain Laprade
- Adresse : Z.I. de Blavozy
- Commune : 43700-SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- Code Inspection / Numéro Agence :0056.00245 / 0443190U002

Synthèse déclaration

- Période : mai 2014
- Type : Autosurveillance légionelles
- Etat : Initialisé
- Date de transmission : déclaration non transmise
- Utilisateur : riboulet

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général Bassin CT 1820

Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
janvier 2014				déclaration non transmise	
février 2014				déclaration non transmise	
mars 2014				déclaration non transmise	

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : * 06/05/2014 Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : * 07/05/2014 Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Norme utilisée : * Qualité de l'eau - Recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila - Méthode par ensemenement direct et après concentration

Résultat : *

Commentaire : * Présence de flore interférente

< 10³
> ou égale à 10³ mais inférieur à 10⁵
> ou égale 10⁵


Enregistrer Transmettre à l'inspection Annuler Supprimer

Saisir la date de début du prélèvement.

Saisir la date d'analyse.

Choisir la norme d'analyse utilisée dans la liste déroulante.

Choisir le résultat d'analyse dans la liste déroulante

 Si choix du résultat > 10³ ou 10⁵, alors obligation de saisir le dénombrement légionelles dans la case qui s'affiche à côté

N.B Si les résultats sont supérieurs à 10⁵ en Legionella pneumophila, à la transmission de déclaration, le message ci-contre apparaîtra automatiquement:

Conformément aux dispositions réglementaires vous êtes tenu d'informer l'Inspection des installations classées des actions curatives et correctives mises en oeuvre ou prévues et de leurs dates de réalisation. Souhaitez-vous réaliser cette information à partir de l'application Gidaf ?

Oui

Non

L'inspection vous invite à utiliser l'application GIDAF pour l'informer du dépassement, en cliquant sur oui, et en précisant dans le champ prévu à cet effet les actions curatives et correctives mises en oeuvre

Conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du 14/12/2013 en vigueur pour la rubrique 2921, vous devez transmettre par courrier à l'inspection les documents demandés, notamment un rapport global sur l'incident dans un délai de 2 mois.

Validation

3.3 – Enregistrement et validation

■ Lors de l'enregistrement de la déclaration, un contrôle de complétude (champs obligatoires de la déclaration marqué d'un *) est effectué automatiquement.

■ La validation de la déclaration n'est possible que si les manques ont été corrigés. Des commentaires peuvent être ajoutés, sans caractère obligatoire, dans le tableau de données et/ou dans l'onglet général afin notamment de donner toute explication sur des mesures préventives et/ou curatives réalisées ou à venir lors de résultat d'analyse légionelle supérieur à 1000 UFC/l ou présence de flore interférente.

■ Cliquer sur «Valider» pour transmettre la déclaration à l'inspection des installations classées L'état de la déclaration passe de «enregistrée» à «validée».

The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top, there is a navigation bar with the GIDAF logo and the user's name 'Christophe RIBOULET (COR-INSPECTION) | AUVERGNE (83) | Déconn'. Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Initialiser une déclaration > Éditer un établissement > Résultats > Edition d'une déclaration de type Auto-surveillance Légionelle'. The main content area is divided into two sections: 'Synthèse établissement' and 'Synthèse déclaration'. The 'Synthèse établissement' section contains details about the establishment, including the social reason/nom usuel, address, commune, and inspection/agency code. The 'Synthèse déclaration' section contains details about the declaration, including the period, type, state, transmission date, and user. A red circle highlights the 'Etat' field, which is 'Validé non consulté'. Below these sections, there is a 'Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle' section with a 'Général' tab and a 'Bassin CT 1820' sub-tab. This section includes a 'Récapitulatif des 6 éléments précédents' table and a 'Nouvelle déclaration' form. The table shows a history of declarations for the months of January, February, and March 2014, all marked as 'déclaration non transmise'. The May 2014 entry is marked as 'Validé non consulté' with a result of 1500 UFC/l and a comment 'Arrêt circulation d'eau du 1 au 4'. The 'Nouvelle déclaration' form includes fields for 'Date de prélèvement', 'Date d'analyse', 'Norme utilisée', 'Résultat', and 'Commentaire'. The 'Résultat' field is set to 1500 UFC par litre. At the bottom of the form, there are buttons for 'Enregistrer', 'Demander l'invalidation', 'Annuler', and 'Supprimer'. A red arrow points to the 'Demander l'invalidation' button, with a red box containing the text 'Pour demander à faire des modifications sur une déclaration validée'.

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : MERCK SHARP & DOHME CHIBRET LABORATOIRES / MSD St Germain Laprade
- Adresse : Z.I. de Blavozy
- Commune : 43700-SAINT-GERMAIN-LAPRADE
- Code Inspection / Numéro Agence :0056.00245 / 0443190U002

Synthèse déclaration

- Période : mai 2014
- Type : Autosurveillance légionelles
- Etat : Validé non consulté
- Date de transmission : 21 mai 2014
- Utilisateur : riboulet

Récapitulatif des 6 éléments précédents

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
janvier 2014			déclaration non transmise		
février 2014			déclaration non transmise		
mars 2014			déclaration non transmise		
mai 2014	07 mai 2014	Validé non consulté	21 mai 2014	1500	Arrêt circulation d'eau du 1 au 4

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : 06/05/2014 Format de date à respecter: JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : 07/05/2014 Format de date à respecter: JJ/MM/AAAA

Norme utilisée : Qualité de l'eau - Recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila - Méthode par ensemencement direct et après conc

Résultat : > ou égale à 10*3 mais inférieur à 10*5 Résultats : 1500 UFC par litre

Commentaire : Arrêt circulation d'eau du 1 au 4

Enregistrer Demander l'invalidation Annuler Supprimer

Pour demander à faire des modifications sur une déclaration validée

Pour en savoir plus

Le site de gestion de projet : gidaf-projet.brgm.fr

Le support technique : **Support BRGM**

Le site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr